



La licence handisport

La licence handisport permet à chacun de pratiquer les activités physiques et sportives de son choix, tout en bénéficiant d'une couverture assurance assistance.

Elle permet la pratique d'une discipline sportive en loisir mais aussi en compétition.

Cette fiche technique n°3 a été élaborée pour vous présenter les différents types de licences, leurs tarifs et leurs caractéristiques.

Découvrez toutes nos fiches techniques

Fiche n°1

A qui s'adresse le handisport ?

Fiche n°2

Comment créer une section handisport au sein d'un club valide ?

Fiche n°3

La licence handisport

Fiche n°4

Vos démarches administratives

1. Licences et tarifs

- ❖ **Licences compétition :**
 - 56 € pour les plus de 20 ans
 - 23 € pour les moins de 20 ans
- ❖ **Licence loisir :**
 - 23 € pour tous les âges
- ❖ **Licence cadre :**
 - 23 € pour les plus de 18 ans et les bénévoles
- ❖ **Licence établissement :**
 - De 1 à 20 licences : 14 €
 - De 21 à 40 licences : 12 €
 - De 41 à 60 licences : 11 €
 - De 61 à 80 licences : 9 €
 - Plus de 80 licences : 5 €

La licence compétition permet la pratique d'un sport spécifique en compétition et la pratique en loisir de toutes les autres activités physiques proposées par l'association.

La licence loisir permet la pratique en loisir de toutes les activités physiques et sportives proposées par l'association et aussi la pratique en compétition jusqu'au niveau national, à l'exception des championnats de France, coupes de France, critériums nationaux et rencontres internationales.

La licence cadre est destinée aux personnes encadrant l'association. Elle permet seulement une pratique loisir.

La licence établissement destinée aux structures spécialisées permet la pratique des épreuves du département Jeunes, la pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir pour les jeunes et les adultes ; ainsi que la pratique en compétition jusqu'au niveau national, à l'exception des championnats de France, coupes de France, critériums nationaux et rencontres internationales

Lorsqu'une personne handicapée décide de pratiquer une discipline à haut niveau, le problème de la double licence se pose : la licence délivrée par la fédération référente de la discipline et la licence délivrée par la Fédération Française Handisport, car l'assurance de la licence valide ne couvre pas une personne handicapée.

Afin de résoudre cette difficulté, de nouvelles conventions sont actuellement à l'étude entre les différentes fédérations dans le but de minimiser les coûts pour le sportif ; soit en payant les deux licences à moitié prix soit en n'en payant qu'une seule.

2. Pass'Sports Handisport

Les Pass'Sports Handisport sont des carnets de 25 Pass'Sports (licences temporaires), qui permettent la pratique des sports en loisir, des stages de découverte et d'initiation. Ils peuvent aussi être délivrés aux bénévoles pour une organisation ponctuelle comme des manifestations.

Le titulaire d'un Pass'Sports, bénéficie de la couverture assurance assistance et sa durée de validité est de 10 jours consécutifs, pour moins de 5€ par personnes.

En revanche, il ne permet pas la pratique d'un sport en compétition.

Les Pass'Sports sont à commander directement sur le site de la Fédération Française Handisport : www.handisport.org.

3. Certificats médicaux

Pour la compétition, le certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport en compétition, datant de moins d'un an, est obligatoire lors d'une demande de licence.

En loisir, l'avis du médecin est vivement conseillé.

Pour les déficients visuels, le certificat de non contre indication ophtalmologique à la pratique sportive est obligatoire lors d'une demande de licence.

4. Assurances

La licence handisport permet de bénéficier d'une couverture assurance assistance. De par la loi, il est de la responsabilité des comités et des clubs de remettre à chacun des licenciés les conditions générales des garanties Individuelle Accident de la Mutuelle des Sports (MDS), la notice d'information Responsabilité Civile (MMA IARD Assurances Mutuelles), et le contrat complémentaire « SPORTMUT ». Ces documents sont disponibles sur le site de la Fédération Française Handisport : www.handisport.org.

5. Licences en Ligne

Il est maintenant possible de créer et de renouveler ses licences via internet : <http://licences.handisport.org>.

Cette saisie demande quelques précautions :

- Vérifier vos licences avant de valider le bon de commande, il sera impossible par la suite d'annuler une licence.
- Consulter votre « tableau de bord », qui vous permet de visualiser l'état de vos licences et de vos commandes.
- Ne pas renouveler une licence qui ne correspond pas à vos attentes, il ne sera pas possible de la modifier par la suite.
- Joindre le bon de commande lors des paiements par chèque.

Nous vous rappelons que tous les ans, au début de la saison sportive, il est indispensable de renouveler vos licences. La Fédération Française Handisport exécute des contrôles systématiques de la licence compétition ainsi que des contrôles inopinés de la licence loisir et cadre ; *elle peut exclure d'une épreuve ou d'un stage tous sportifs non titulaires d'une licence à jour.*

6. Avantages de la licence handisport

La licence handisport, vous permet de bénéficier de réductions dans les hôtels du Groupe Envergure (Kyriad et Campanile) de la France entière, ainsi que de réductions sur le matériel et les appareillages médicaux et orthopédiques Reha Team : www.reha-team.fr.

Pour plus d'informations :

Comité Régional Handisport d'Aquitaine
51, Rue Reigner
33100 BORDEAUX BASTIDE
Tel : 05 56 86 80 03
E-mail : aquitaine@handisport.org